

*Dans la Haute Cour de Justice pour Ontario.*

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Durham-Ouest, tenue le 31ème jour d'octobre, A.D. 1900, et le 7ème jour de novembre, A.D. 1900.

CHARLES JONAS THORNTON,

*Pétitionnaire ;*

et

THOMAS BINGHAM,

*Défendeur.*

Le dix-septième jour de juin, A.D. 1901.

A l'honorable Orateur

de la Chambre des Communes du Canada.

Nous, l'honorable William Glenholme Falconbridge, Juge en chef du Banc du Roi, de la province d'Ontario, et l'honorable William Purvis Rochfort Street, l'un des juges de la dite cour, certifions par les présentes que le pétitionnaire Charles Jonas Thornton allègue dans sa pétition ci-jointe que lors de la dite élection susmentionnée, il était candidat, ainsi qu'un certain Robert Beith, qui n'est pas partie à la dite pétition ; que lui, le dit pétitionnaire, a obtenu la majorité des votes à la dite élection, mais que le défendeur, Thomas Bingham, qui agissait en qualité d'officier-rapporteur, a refusé de le déclarer, lui le pétitionnaire, comme étant élu ; et que le dit défendeur n'a déclaré aucun des dits candidats comme ayant été élu. Le pétitionnaire a demandé qu'il soit ordonné au dit défendeur de le déclarer, lui le pétitionnaire, comme ayant été régulièrement élu. Nous certifions en outre que la dite pétition, qui a été produite le 9ème jour de février, A.D. 1901, étant la seule pétition alors existante au sujet de la dite élection, est venue pour être entendue par nous le dit jour, au palais de justice, en la ville de Cobourg, et la preuve faite tant pour le pétitionnaire que pour le défendeur, ainsi que pour un certain Thomas J. McMurtry, électeur de la dite division électorale, qui demandait d'être aussi inscrit comme co-défendeur, a été prise par nous, et nous avons adjugé ensuite que la dite pétition devait être déboutée.

Nous annexons aux présentes copie des notes de la preuve.

Aucune manœuvre frauduleuse n'est mentionnée dans la dite pétition.

W. G. FALCONBRIDGE, *J. en C. B.R.*

W. P. R. STREET, *J.*

ELECTION CONTESTEE DE YORK, N.-B.

*Cour Suprême du Nouveau-Brunswick.*

SAINT-JEAN, N.-B., 11 juin 1901.

COUR D'ELECTION, DISTRICT ÉLECTORAL, COMTÉ DE YORK, PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

JOSEPH McLEOD,

*Pétitionnaire ;*

et

ALEXANDER GIBSON (Junior),

*Défendeur.*

Nous, les soussignés, William Henry Tuck, Juge en chef, et Daniel Lionel Hanington, Juge puisné, de la Cour Suprême de la province du Nouveau-Brunswick, certifions par les présentes que, lors de l'instruction, à Frédéricton, dans le comté de